

Dépôt de mémoire dans le cadre de l'élaboration du plan climat de la MRC de Roussillon

Présenté par le Conseil régional de
l'environnement de la Montérégie

Table des matières

PRÉSENTATION DU RÉPONDANT.....	3
PRÉPARATION et PLANIFICATION	5
ATTENUATION	8
ADAPTATION	11
PARTIES PRENANTES ET IDENTIFICATION DES MESURES DE SOUTIEN A LA TRANSITION CLIMATIQUE	13
PERENNITE DU PLAN CLIMAT	17
RECOMMANDATIONS	18
Préparation et planification	18
Atténuation des changements climatiques.....	18
Adaptation aux changements climatiques	19
Mobilisation citoyenne et communication	19
Gouvernance climatique et pérennité	20

PRÉSENTATION DU RÉPONDANT

Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie) est un organisme à but non lucratif fondé en 1989 qui couvre toute la région administrative de la Montérégie. Son conseil d'administration rassemble une vingtaine de personnes de tous les milieux (environnement, agriculture, municipal, communautaire, professionnel, éducation, affaires et industries, santé). Le CRE Montérégien est un interlocuteur privilégié du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en matière d'environnement et de développement durable et fait partie du Regroupement des réseaux de l'environnement.

Notre vision

Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie est un acteur de changement qui propulse le courage d'agir dans le désir d'obtenir des gains environnementaux.

Notre mission

Par son rôle d'expert, d'influence et de conseil en environnement et développement soutenable, le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie rassemble et guide les acteurs territoriaux.

Notre savoir faire

Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie joue un rôle clé auprès des différents acteurs, organismes, décideurs, municipalités, institutions, commerces et industries désirant s'engager sur la voie du développement durable et la protection de l'environnement. En favorisant la concertation de tous les acteurs, nous mobilisons et nous facilitons la recherche de solutions concertées visant un environnement sain pour les générations futures.

Trois secteurs d'action

Le CRE Montérégie agit pour l'instant dans trois sphères générales, mais travaille avec flexibilité pour créer des ponts entre ces sphères et introduire de nouvelles thématiques et secteurs d'action.

L'équipe *Milieus naturels et biodiversité* a pour mission de regrouper le milieu municipal autour des grandes questions d'aménagement et d'usage durable du territoire dans l'objectif de conserver et bonifier les milieux naturels de la Montérégie. En passant par les plans de conservation, la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes ou encore le suivi des populations de couleuvres brunes, l'équipe fédère les acteurs et actrices en environnement lors de nombreuses rencontres de formations et d'ateliers de travail pour faire avancer les grands dossiers de gestion du territoire.

L'équipe *Gestion des matières résiduelles et économie circulaire* vise à offrir, aux acteurs montréalais, un lieu de partage de connaissances, mais aussi et surtout de partage de ressources en économie circulaire. Les déchets des uns deviennent les ressources des autres. C'est par certains grands projets, comme *Symbiose agroalimentaire Montérégie*, les tables de concertation sur certaines matières (textile, plastique agricole) et *Vision circularité* (la première feuille de route en économie circulaire régionale) que l'équipe accompagne les acteurs en économie circulaire.

L'équipe *Changements climatiques et mobilité durable* couvre les activités et thématiques qui entrent dans la lutte contre les changements climatiques et la transition socio-écologique. Les projets et les offres de services peuvent porter aussi bien sur des actions d'atténuation, telles que la mobilité durable, la transition énergétique ou l'élaboration de plans de réduction des émissions de GES, que sur des actions d'adaptation, notamment liées aux infrastructures vertes comme le verdissement et la gestion durable des eaux pluviales.

Pour plus de détails, consultez notre [Rapport annuel 2024 disponible ici](#).

Puisque le CRE Montérégie couvre plusieurs municipalités régionales de comté (MRC), ce mémoire est un avis général envers les plans climat et les défis climatiques de la MRC. Nous ne pouvons aller dans les détails locaux. Le mémoire du CRE Montérégie sera bref. Il ne vise pas à informer sur les données et implications, l'expertise de la MRC et des firmes externes répondront à ces questions. Le CRE Montérégie voulait mettre en lumière les opportunités du Plan climat, de pousser les réflexions et d'encourager le courage des idées.

PRÉPARATION et PLANIFICATION

Les enjeux environnementaux de la MRC de Roussillon

Les enjeux environnementaux auxquels fait face la MRC de Roussillon ne diffèrent pas fondamentalement de ceux des autres MRC de la Montérégie. Son développement urbain s'est historiquement articulé autour de la voiture individuelle, ce qui a mené à la création de milieux résidentiels fortement minéralisés et à une dispersion des services. Ce modèle d'aménagement a engendré des défis majeurs en matière de mobilité durable, de gestion de l'eau et de préservation des milieux naturels.

Le territoire de la MRC est composé à environ 73 % de milieux agricoles¹, mais également de zones densément peuplées, ce qui laisse peu d'espace disponible pour les milieux naturels. Selon le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), seulement 5 % de la superficie totale du territoire est occupée par des milieux humides². Ces milieux jouent pourtant un rôle crucial dans l'adaptation aux changements climatiques : ils absorbent et stockent l'eau de pluie, rafraîchissent l'air ambiant et abritent une biodiversité essentielle.

Le faible pourcentage de milieux humides et naturels restants rend leur protection prioritaire. En considérant que la MRC de Roussillon ne compte que 10 % de couvert forestier et de 12 % de milieux naturels protégés³, elle se situe bien sous les seuils visés par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), qui s'est engagée à protéger 30 % de ses milieux naturels d'ici 2030⁴. Cette situation illustre l'urgence d'une planification intégrée de la conservation et d'un rééquilibrage du territoire afin de soutenir la biodiversité et la résilience climatique.

L'atténuation : vers une mobilité durable

L'un des plus grands défis en matière d'atténuation des changements climatiques demeure la mobilité. Dans la MRC de Roussillon, comme ailleurs au Québec, la voiture individuelle est profondément ancrée dans les habitudes de déplacement. Or, cette dépendance à l'automobile entraîne de nombreuses conséquences : elle

¹ <https://roussillon.ca/participer/planification-du-territoire/developpement-agricole-et-agroalimentaire>

² <https://archeomusee.ca/craft-assets/general/Cours-eau-et-milieux-humides/Projet-Plan-regional-des-milieux-humides-et-hydriques.pdf>

³ https://cmm.qc.ca/pdf/portraits/Portrait_670.pdf

⁴ <https://cmm.qc.ca/communiqués/protection-des-milieux-naturels-la-cmm-sengage-a-atteindre-30-en-2030/>

contribue aux émissions de GES, mais aussi à des impacts négatifs sur la santé, sur la vie économique, sur la cohésion sociale et sur la qualité de vie des ménages.

À elle seule, la circulation routière représente 31,2 % des émissions totales de GES du Québec, selon le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs⁵. La MRC de Roussillon n'y échappe pas : la prépondérance du transport automobile y génère des émissions importantes et pose un défi majeur à l'atteinte des objectifs de réduction fixés par le Plan climat.

Repenser la consommation et la gestion des ressources

Historiquement, le Québec a bénéficié de l'abondance de son territoire et de ses ressources, nourrissant l'idée qu'elles étaient quasi inépuisables. Or, cette perception est aujourd'hui remise en question. La croissance de la consommation et la production croissante de déchets atteignent désormais des seuils critiques.

Le territoire n'est pas infini : la capacité d'enfouissement des matières résiduelles se réduit, tandis que les sites d'enfouissement émettent des GES, notamment du méthane, contribuant ainsi au réchauffement climatique.

Pour atténuer ces impacts, il devient impératif de repenser nos modes de production et de consommation. Cela passe par une réduction à la source, une économie circulaire favorisant la réutilisation et la valorisation des matières, ainsi qu'une meilleure gestion des déchets organiques et résiduels. En réduisant la pression sur les ressources naturelles et en limitant la production de déchets, la MRC de Roussillon peut non seulement diminuer ses émissions de GES, mais également accroître la durabilité de son développement.

Une responsabilité partagée : agir ensemble face aux défis environnementaux

Les défis environnementaux actuels, notamment les changements climatiques, exigent la mobilisation d'une diversité d'acteurs. Aucune organisation, pas même une MRC, ne peut relever seule l'ensemble de ces enjeux. La société québécoise est aujourd'hui confrontée à plusieurs crises interreliées : la crise de la biodiversité, la

⁵ <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-economie-verte/actions-lutter-contre-changements-climatiques/reduire-ges-transport#:~:text=Au%20Qu%C3%A9bec%2C%20pr%C3%A8s%20de%2043,des%20%C3%A9missions%20totales%20de%20GES>

crise climatique, les enjeux liés au logement et ceux touchant l’avenir énergétique. Sans prétendre résoudre chacune de ces crises, il est essentiel que le Plan climat de la MRC de Roussillon en tienne compte globalement, en établissant des liens entre elles et en reconnaissant leurs interdépendances.

Pour être efficace, le principal défi consistera à rompre avec les habitudes de travail en silo. Trop souvent, les enjeux environnementaux, sociaux et économiques sont abordés séparément, alors qu’ils sont profondément liés.

Une collaboration interne nécessaire

À l’interne, une MRC regroupe plusieurs services et expertises — aménagement du territoire, développement social, développement économique, gestion de l’eau ou encore transport — qui, bien qu’ils poursuivent des missions distinctes, devraient être mobilisés collectivement dans la conception et la mise en œuvre du Plan climat.

Ce plan constitue une opportunité stratégique pour mieux arrimer les responsabilités de chacun, clarifier les rôles et bâtir une vision commune du développement durable. Une approche intégrée permettra d’assurer la cohérence des actions et de maximiser leurs retombées positives sur le territoire et les communautés.

Une collaboration externe incontournable

Sur le plan externe, la MRC ne peut pas, et ne doit pas, agir seule. Bien que certaines compétences relèvent d’autres instances (municipalités, ministères, agences de transport, entreprises, organismes communautaires, etc.), il est crucial que le Plan climat reconnaisse ces limites tout en affirmant le rôle de la MRC comme catalyseur d’action.

Ainsi, même lorsqu’une responsabilité dépasse le cadre strict de ses compétences, la MRC peut agir autrement : en initiant des collaborations, en ralliant les partenaires clés, en facilitant la concertation ou encore en soutenant des études et projets structurants.

La déresponsabilisation ne peut être une réponse face à l’urgence climatique. Chaque acteur, à son échelle, détient un levier d’action. En s’appuyant sur une gouvernance collaborative et en favorisant les partenariats, la MRC de Roussillon peut devenir un acteur rassembleur et cohérent dans la lutte et l’adaptation aux changements climatiques.

ATTENUATION

Des cibles ambitieuses pour une transition crédible

Le CRE Montérégie propose que la MRC de Roussillon s'aligne sur la cible de carboneutralité d'ici 2050, déjà adoptée par les gouvernements fédéral⁶ et provincial⁷. Cette vision à long terme doit s'accompagner d'objectifs intermédiaires clairs et mesurables afin de guider la planification et d'assurer un suivi rigoureux des progrès réalisés.

Il apparaît plus aisé d'obtenir des gains significatifs du côté corporatif, puisque la MRC exerce un contrôle direct sur ses propres opérations et celles des municipalités locales. À partir de l'année de référence de l'inventaire des émissions de GES, une cible audacieuse mais réaliste serait une réduction de 50 % des émissions du volet corporatif d'ici 2035.

Pour le volet collectif, qui englobe les secteurs résidentiel, institutionnel, commercial et agricole, une réduction de 35 % des émissions de GES d'ici 2035 représenterait également une cible ambitieuse et cohérente avec les engagements pris ailleurs dans la région. À titre de comparaison, la Ville de Candiac s'est engagée à réduire de 40 % ses émissions de GES entre 2018 et 2030, démontrant la faisabilité d'objectifs soutenus à cette échelle territoriale⁸.

Assurer un suivi rigoureux et public de l'évolution des émissions grâce à un tableau de bord climatique annuel permet de mesurer concrètement les progrès réalisés et d'identifier rapidement les écarts par rapport aux objectifs fixés. Cet outil devient une référence commune pour les citoyens, les élus et les acteurs du territoire, puisqu'il rassemble des données fiables et actualisées sur les émissions de gaz à effet de serre, l'avancement des projets de transition et les impacts mesurables des actions menées.

La transparence ainsi offerte renforce la confiance du public et favorise une mobilisation continue. En mettant en lumière les réussites, le tableau de bord inspire et encourage la participation. En parallèle, lorsqu'un secteur prend du retard,

⁶<https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/carboneutralite-2050.html>

⁷ <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-economie-verte/actions-lutter-contre-changements-climatiques/comprendre-changements-climatiques/engagements-quebec>

⁸https://candiac.ca/uploads/attachments/Candiac_Plan_d_action_pour_la_reduction_GES_2022-2030_V.pdf

l'information disponible permet de réajuster les stratégies, de mieux cibler les ressources et de renforcer les collaborations nécessaires.

Enfin, ce suivi public crée une saine reddition de compte de la part de la MRC. Année après année, le tableau de bord devient un véritable outil stratégique qui éclaire la prise de décision et soutient un changement durable et cohérent vers une réduction significative des émissions à l'échelle du territoire.

Une planification à long terme et des chantiers structurants

N'ayant pas encore eu accès à l'inventaire complet des émissions de GES de la MRC, il demeure difficile d'identifier précisément les actions les plus efficaces pour atteindre ces cibles. Le CRE Montérégie fait néanmoins confiance à l'expertise de la MRC et des firmes spécialisées qui l'accompagnent dans cette démarche.

Cependant, le CRE souhaite attirer l'attention sur certains points de vigilance relatifs à la planification à long terme des actions. Avec des cibles ambitieuses, il est essentiel de concentrer les efforts sur des actions structurantes à fort impact, tout en préparant dès maintenant des chantiers innovants qui porteront fruit à moyen et long terme. Certains domaines d'intervention, tels que la mobilité durable ou la transition énergétique, nécessitent une planification fine et un engagement soutenu dans le temps pour générer des résultats tangibles.

L'économie circulaire : un levier d'action transversal

Parmi ces chantiers, le développement d'une économie circulaire constitue une piste prometteuse et stratégique. Le Plan climat pourrait notamment prévoir la création d'un plan d'action en économie circulaire, afin d'établir une feuille de route claire et de favoriser une culture organisationnelle orientée vers la durabilité.

L'économie circulaire ne se limite pas à la simple valorisation des déchets ou à la transformation des résidus des uns en ressources pour les autres. Elle repose sur une reconception globale des systèmes de production et de consommation :

- réduire la pression sur les écosystèmes,
- optimiser l'utilisation des ressources,
- prolonger la durée de vie des produits,
- et créer de nouvelles boucles d'usage avant d'envisager le recyclage.

Cette approche rejoint directement les objectifs de réduction des GES, puisqu'elle invite à repenser l'aménagement et les pratiques locales : usage multifonctionnel

des espaces (comme les stationnements), adoption de politiques d'approvisionnement responsable, partage des ressources et reconditionnement des matériaux. Ces actions concrètes permettent à la fois de réduire les émissions, de stimuler l'économie locale et de renforcer la résilience du territoire.

La mobilité durable : un chantier de longue haleine

La transition vers une mobilité durable doit demeurer au cœur des actions d'atténuation. Elle représente l'un des leviers les plus puissants, mais aussi les plus complexes, de réduction des GES. Une telle transition nécessite à la fois un changement profond des comportements et une collaboration soutenue entre les différents acteurs : les municipalités, les agences de transport, le ministère des Transports et de la Mobilité durable, et bien sûr, la population.

Les solutions doivent combiner :

- l'amélioration de l'offre de transport collectif,
- le développement des infrastructures actives (piétonnes et cyclables),
- et des aménagements favorisant la proximité et la mixité des usages.

Puisque les transformations liées à la mobilité collective nécessitent du temps et une coordination importante, il est crucial que des efforts soutenus soient amorcés dès maintenant, de manière logique et progressive, afin de permettre la mise en œuvre de mesures structurantes dans cinq à dix ans.

La transition énergétique : une réflexion incontournable

Même si le Plan climat ne comporte pas formellement de volet énergétique, le CRE Montérégie estime que la décarbonation du territoire ne peut être envisagée sans une réflexion approfondie sur l'énergie. Le contexte québécois et montérégien le démontre : la demande en hydroélectricité dépasse désormais la capacité de production, comme l'a rappelé Hydro-Québec. Plusieurs projets énergétiques dans la région ont d'ailleurs été retardés ou refusés, faute de blocs d'énergie disponibles.

Ainsi, assurer la transition énergétique de la MRC de Roussillon, tout en soutenant son développement résidentiel et économique, nécessite une planification énergétique territoriale. Celle-ci devrait viser à :

- réduire la consommation d'énergie,
- identifier la bonne énergie au bon endroit,
- favoriser la production locale d'énergie renouvelable, lorsque possible.

Des actions de décarbonation concrètes peuvent être entreprises à court terme, mais cette réflexion stratégique à long terme est indispensable pour atteindre la carboneutralité en 2050. L'énergie est la trame de fond de la transition : c'est en la planifiant intelligemment que la MRC pourra allier croissance, durabilité et résilience.

ADAPTATION

L'adaptation : miser sur les solutions fondées sur la nature

En matière d'adaptation aux changements climatiques, le CRE Montérégie prône avant tout les solutions vertes, c'est-à-dire les approches qui s'appuient sur les processus naturels pour renforcer la résilience du territoire. Ces solutions répondent simultanément à plusieurs crises, notamment celles de la biodiversité et des changements climatiques. En plus de capter une partie des GES, la nature procure de nombreux bénéfices pour la santé physique et mentale des populations, en favorisant le bien-être, le contact social et la qualité de vie.

Les projets portés par le CRE Montérégie s'inscrivent pleinement dans cette vision : *Sous les pavés, Stationnement écoresponsable*, la boîte à outils *S'outiller pour mieux planter* ou encore son active participation aux plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la région contribuent tous au verdissement du territoire et à la préservation des milieux naturels existants.

Protéger et planifier les milieux naturels

Le CRE Montérégie recommande que le Plan climat de la MRC de Roussillon s'appuie sur les cadres de conservation et les plans existants, tels que le PRMHH. Si un tel plan n'est pas encore en place, la MRC devrait prioriser l'élaboration d'un plan de conservation des milieux naturels, permettant d'identifier, de protéger et de valoriser ces milieux avant tout développement.

Les milieux naturels, en particulier les milieux humides et hydriques, jouent un rôle fondamental dans l'adaptation aux changements climatiques. En période de pluies extrêmes, ils agissent comme des réservoirs naturels qui absorbent et retiennent l'eau, réduisant ainsi les risques d'inondations et d'érosion. Ils contribuent également à réguler les débits des cours d'eau, à maintenir la qualité de l'eau et à

atténuer les effets de sécheresse. Dans un contexte où les enjeux liés à l'eau sont déjà préoccupants sur le territoire de la MRC de Roussillon, la protection de l'intégrité de ces milieux est primordiale.

Préserver ces milieux, c'est renforcer la résilience du territoire face aux aléas climatiques. De plus, il est plus économique de protéger les services écologiques qu'ils offrent que d'en tenter la reproduction artificielle par la suite.

Ramener la nature au cœur des milieux de vie

Les solutions fondées sur la nature visent également à ramener la végétation et les services écosystémiques dans les milieux de vie. Qu'ils soient urbains, périurbains ou agricoles, la nature est manquante.

Le verdissement constitue ainsi un levier essentiel pour l'adaptation. La végétation permet de créer des îlots de fraîcheur qui atténuent les effets des îlots de chaleur urbains. Remplacer des surfaces minéralisées (asphalte, béton) par des zones végétalisées favorise également l'infiltration de l'eau dans le sol, réduisant ainsi les risques de débordement des réseaux d'égouts pluviaux et, par conséquent, les risques d'inondation. Le verdissement a une précieuse contribution à plusieurs autres égards : améliorer la qualité de l'air, retenir l'eau dans les sols, réduire la pollution de l'eau grâce à la filtration naturelle par les végétaux et embellir le milieu de vie. Ces interventions permettent de répondre à plusieurs enjeux à la fois : réduction de la pollution, meilleure gestion de l'eau, atténuation des sécheresses et des inondations, et amélioration du cadre de vie.

Entretenir les infrastructures existantes

Enfin, l'adaptation ne peut se faire sans une gestion rigoureuse des infrastructures grises déjà en place. Il importe que la MRC de Roussillon adopte un plan de gestion des actifs et consacre les investissements nécessaires à leur entretien et à leur modernisation. Une infrastructure bien entretenue, combinée à des solutions vertes efficaces, constitue la base d'un territoire résilient et durable face aux changements climatiques.

PARTIES PRENANTES ET IDENTIFICATION DES MESURES DE SOUTIEN A LA TRANSITION CLIMATIQUE

Que ce soit dans la mise en œuvre que dans la planification, la participation de la collectivité sera un travail en soi.

Identifier les systèmes sociaux vulnérables

Dans la volonté de faire participer la collectivité, il est parfois facile d’y aller avec un nombre plutôt que la représentativité. Obtenir des représentants de groupes vulnérables est laborieux, mais assure une qualité et une équité. En plus des données fournies par la Direction de santé publique régionale de la Montérégie, le CRE Montérégie sait que la MRC a des partenaires bien établis pour l’aider à les identifier : les municipalités, la sécurité publique, la santé publique, les groupes citoyens et organismes sociaux, les institutions scolaires et même des partenaires du secteur économique peuvent aider à créer un contact et obtenir de l’information sur les systèmes sociaux vulnérables. De plus, il existe des experts en développement social et communautaire équitable.

La communication et la mobilisation citoyenne : des leviers essentiels de la transition

La communication sera un maillon clé de la réussite du Plan climat, tant pour favoriser la mobilisation que pour assurer une bonne acceptabilité sociale des actions. Elle joue un rôle fondamental non seulement dans la diffusion de l’information, mais aussi dans l’amélioration de la littératie climatique au sein de la population.

Selon le Baromètre de l’action climatique 2024⁹, une meilleure littératie environnementale conduit à une plus grande reconnaissance de l’urgence d’agir et augmente la probabilité de passer à l’action. Pour bien communiquer en matière d’environnement, il est essentiel de planifier stratégiquement les messages, d’adapter les approches selon les publics cibles et de s’appuyer sur des ressources éprouvées.

⁹ https://cdn.prod.website-files.com/65de237a907486cd99c45264/6751cde275af0d688f16b19c_BarometreClimat2024_WEB_compressed.pdf

Plusieurs outils et références existent pour soutenir cette démarche, notamment :

- le Baromètre de l'action climatique,
- le guide de l'Institut national de santé publique du Québec « Parler efficacement des changements climatiques¹⁰ »,
- la communauté de pratique en communication environnementale,
- et certaines études spécialisées, telles que *What type of person is at different stages of change for cycling? A case study of Montreal*¹¹, qui illustrent l'importance d'adapter le discours au stade de changement comportemental des citoyens.

Créer des communautés solidaires et résilientes

La mobilisation citoyenne passe également par la création d'occasions de rassemblement. Les événements communautaires, les fêtes de quartier, les ateliers et les initiatives participatives sont autant d'occasions d'échanges, de dialogue et de cohésion sociale.

Les occasions de rassemblement sont aussi un bon outil pour aller à la rencontre des systèmes sociaux vulnérables. Avec l'entremise des organismes sociaux, il peut y avoir un travail d'identifier les occasions existantes, par exemple les bingos pour les personnes âgées, un événement à la maison des jeunes pour les personnes moins âgées, aller dans des milieux de travail en insertion sociale, etc. Ensuite, il faut penser à palier avec la création d'occasions pour les systèmes sociaux vulnérables moins représentés dans l'offre. La collaboration avec les organismes de développement social peut être bénéfique et efficiente, s'ils sont aussi formés, outillés et rémunérés pour prendre une partie de la mission de planification ou de mise en œuvre du plan climat avec les populations desservies. Les occasions de rassemblement sont donc un prétexte pour parler de vos activités et cibles, en addition elles peuvent donner une ambiance positive à l'environnement et sont une sorte de don en retour du travail effectué par ces communautés.

Qui sait, ces activités mèneront peut-être à la création de regroupement de citoyens autour de thématiques climatiques. Même en dehors d'un engagement formel pour l'environnement, ces activités contribuent à tisser des liens sociaux solides, qui sont

¹⁰ <https://www.inspq.qc.ca/publications/3591>

¹¹

<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2214367X24002321?via%3Dihub>

à la base de la résilience climatique. Les communautés soudées et bien connectées à leurs services locaux sont celles qui réagissent le mieux en cas d'aléas climatiques ou de crises.

Des études de cas, notamment celles portant sur la vague de chaleur de Chicago, démontrent que les quartiers ayant une forte cohésion sociale ont connu moins de conséquences graves¹². La MRC de Roussillon aurait donc tout intérêt à favoriser le développement d'activités communautaires et à collaborer avec les organismes de développement social pour renforcer le tissu social local et, par extension, la résilience du territoire.

**« On aime ce qui nous a émerveillé, et on protège ce que l'on aime. »
— Jacques-Yves Cousteau**

Ensuite, la création d'occasion de rassemblement peut aussi être en favorisant la connexion à la nature, particulièrement chez les jeunes générations, qui constitue un levier puissant pour stimuler la mobilisation citoyenne à long terme. De nombreuses études démontrent que le sentiment d'appartenance à la nature est directement lié à l'implication environnementale¹³.

Il importe donc d'offrir des expériences concrètes et positives de contact avec la nature, notamment en :

- ramenant la nature dans les milieux de vie (verdissement, aménagements écologiques, ruelles vertes),
- développant des loisirs et activités éducatives en plein air,
- et collaborant avec les intervenants jeunesse pour multiplier les occasions d'émerveillement et de découverte.

Ces actions contribuent à créer un ancrage émotionnel et culturel à la nature, condition essentielle à une mobilisation durable et à la construction d'une culture environnementale partagée.

Valoriser et soutenir les initiatives citoyennes locales

La MRC de Roussillon bénéficie déjà d'un écosystème dynamique d'organisations et de groupes citoyens engagés dans la protection et la mise en valeur des milieux naturels. Ces acteurs de terrain jouent un rôle crucial dans la vigilance environnementale et la mobilisation communautaire.

¹² Heat Wave: A Social Autopsy of Disaster in Chicago" by Eric Klinenberg

¹³ <https://enjeu.qc.ca/on-protege-la-nature-quon-aime/>

Il est important que la MRC reconnaisse et soutienne activement ces initiatives par :

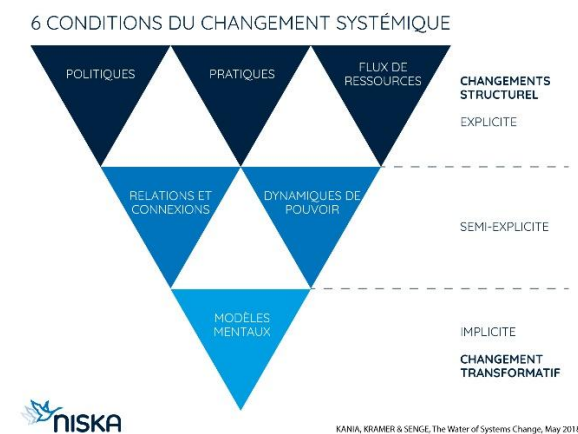
- une écoute et un dialogue respectueux,
- le partage ou le prêt de ressources,
- la valorisation publique de leur contribution,
- et la collaboration dans des projets concrets.

Mettre en valeur ces groupes permet non seulement de renforcer leur engagement, mais aussi d'inspirer d'autres citoyens à s'impliquer. Cette reconnaissance favorise un sentiment collectif de fierté et d'appartenance, indispensable à la construction d'une communauté résiliente.

Vers un changement systémique : réfléchir collectivement aux leviers d'action

La mobilisation citoyenne sera le moteur essentiel de la réussite du Plan climat. Pour qu'elle soit durable et porteuse d'une véritable transformation, elle doit s'appuyer sur une réflexion collective visant un changement systémique à l'échelle de la MRC.

Le modèle des conditions du changement systémique, tiré de The Water of Systems Change¹⁴ et adapté par l'Institut Tamarack¹⁵, offre un cadre pertinent pour amorcer cette réflexion. Ce modèle distingue différentes conditions sur lesquelles il faut agir pour assurer un changement pérenne ; explicites, semi-explicites et implicites. Plusieurs de ces conditions, comme les politiques, les flux de ressources, les pratiques, les dynamiques de pouvoir relèvent directement des compétences et du leadership de la MRC.



¹⁴ https://www.fsg.org/resource/water_of_systems_change/

¹⁵

<https://www.tamarackcommunity.ca/hubfs/Resources/French%20Resources/IAAG-Iceberg%20-%20FR%20FINAL%20v2.pdf>

En s'interrogeant sur son rôle, son pouvoir d'influence et ses leviers d'action dans ce modèle de changement systémique, la MRC de Roussillon pourra mieux orienter ses interventions et prioriser des actions climatiques structurantes à long terme. Cette approche systémique permettra d'arrimer la mobilisation citoyenne, la communication et la gouvernance environnementale dans une vision cohérente, intégrée et durable du territoire.

PERENNITE DU PLAN CLIMAT

La pérennité du Plan climat repose avant tout sur une planification à long terme et sur son intégration transversale à l'ensemble des activités et responsabilités de la MRC. Pour assurer la continuité et la cohérence des actions, le CRE Montérégie recommande que les mesures issues du Plan climat soient progressivement arrimées aux différents plans, politiques et programmes déjà en place ou à venir, tant au niveau de la MRC que des municipalités.

Cette intégration favorisera une appropriation collective des objectifs climatiques, tout en permettant de mobiliser des ressources humaines et financières issues de divers champs d'action. En intégrant les actions climatiques à des démarches existantes, qu'il s'agisse de l'aménagement du territoire, du développement social, économique ou culturel, il sera plus facile de maintenir leur pertinence et de garantir leur financement dans le temps.

La planification stratégique joue également un rôle déterminant dans la pérennité du Plan. Poser dès aujourd'hui les bonnes premières pierres, avec une vision claire de la progression à long terme, permettra d'assurer une cohérence des actions et d'éviter le découragement devant l'ampleur des défis. Certaines thématiques, comme la mobilité durable, nécessitent une construction progressive et une constance dans les efforts pour produire des résultats significatifs.

Enfin, la pérennité du Plan climat dépendra de la participation active et continue de la collectivité. Comme mentionné précédemment, la mobilisation citoyenne constitue un levier essentiel pour transformer durablement les pratiques et les comportements. La réussite du Plan climat exigera ainsi une mise en œuvre concertée, réfléchie et orchestrée en partenariat entre la MRC, les municipalités, les acteurs du territoire et les citoyens.

RECOMMANDATIONS

Plan climat pour planifier un avenir cohérent

Ainsi, le CRE Montérégie propose d'utiliser le plan climat comme la planification stratégique, transversale et à long terme des enjeux environnementaux. Que le plan climat ne s'arrête pas aux projets qui pourraient être financés dans la mise en œuvre (volet 2), mais qu'il soit utilisé comme un outil de planification. Les projets qui peuvent revenir à d'autres services pourront ainsi identifier d'autres moyens de financement. Le CRE Montérégie prône d'utiliser le programme ATCL pour planifier adéquatement les actions qui servent la lutte contre les changements climatiques en concertation avec les différents services et partenaires.

Synthèse des recommandations du CRE Montérégie

Préparation et planification

1. **Intégrer le Plan climat à l'ensemble des politiques, plans et programmes** de la MRC et des municipalités (aménagement du territoire, développement social, transport, culture, etc.).
2. **Distribuer les responsabilités internes** entre les services municipaux afin d'éviter le travail en silo et favoriser la collaboration ainsi que la cohérence.
3. **Positionner la MRC comme un catalyseur d'action**, même lorsque les compétences relèvent d'autres organisations.
4. **Planifier à long terme**, en priorisant les actions structurantes à fort impact sur la réduction des GES et l'adaptation.

Atténuation des changements climatiques

Cibles et pilotage

5. **Adopter des cibles ambitieuses et mesurables**, notamment :
 - Carboneutralité en 2050;
 - Réduction des GES corporatifs de 50 % d'ici 2035;
 - Réduction des GES collectifs de 35 % d'ici 2035.

6. **Assurer un suivi rigoureux et public de l'évolution des émissions**, à l'aide d'un tableau de bord climatique annuel.

Mobilité durable

7. **Concentrer la planification sur le développement de la mobilité durable**
8. **Favoriser le virage mobilité et aménagement**, en orientant le développement autour des pôles de services et des axes de transport.

Transition énergétique

9. **Réaliser une planification énergétique territoriale**, cohérente avec les capacités régionales d'énergie propre, incluant les infrastructures existantes.

Économie circulaire

11. **Développer un plan d'action et des réflexes en économie circulaire :**

Adaptation aux changements climatiques

Solutions fondées sur la nature

13. **Accroître la place de la nature dans le territoire**, notamment dans les milieux densifiés, via le verdissement et la désimperméabilisation.
14. **Protéger et renforcer les milieux naturels d'intérêt**,
15. **Intégrer la gestion des risques liés à l'eau**.

Infrastructures

16. **Mettre en place un plan de gestion des actifs et infrastructures municipaux**.
17. **Combiner infrastructures vertes et grises** dans tous les nouveaux projets.

Mobilisation citoyenne et communication

Communication climatique

18. **Structurer une stratégie de communication** visant à améliorer la littératie climatique et l'acceptabilité sociale des actions.
19. **Adapter les messages aux différents publics**, en tenant compte des catégories sociologiques et des comportements.

Participation des populations vulnérables

20. **Garantir une inclusion représentative**, en collaborant avec les organismes

sociaux et la santé publique pour les rejoindre.

21. Multiplier les occasions de rencontre citoyenne

Initiatives citoyennes

- 22. Soutenir, valoriser et financer les groupes citoyens** déjà actifs en environnement (accompagnement, ressources, prêts de matériel).

Gouvernance climatique et pérennité

- 23. Ajouter une fonction ou un comité de gouvernance climatique** pour coordonner la mise en œuvre du Plan climat.
- 24. Assurer un financement récurrent et partagé** entre MRC, municipalités et partenaires externes.
- 25. Maintenir une révision périodique du Plan climat** afin d'ajuster les cibles et priorités aux nouvelles données scientifiques et réalités sociales.